

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
INTERREGION EST

Intitulé du concours
ou de l'examen :

Attaché Territorial

CONCOURS

(1)

Interne

(1)

Externe

(1)

EXAMEN

(1)

Troisième concours

(1)

(1) Cocher la case correspondante

ouvert le

17 Novembre 2022

à

Vanoeuvre Les Nancy

Epreuve de

Rapport

Spécialité et/ou option :

Animation

(le cas échéant uniquement)

Numéro d'anonymat

Cadre réservé à
l'administration



Humecter, rabattre et coller la partie gommée.
OBLIGATOIRE POUR GARANTIR VOTRE ANONYMAT

Commune d'Admirville
le 17 Novembre 2022

Pôle Education Enfance Jeunesse

Rapport au Maire = Les lieux centraux sur la jeunesse
et propositions opérationnelles pour faire évoluer la
médiathèque d'Admirville vers un tel dispositif

Références : Arrêté du 14 Avril 2022 portant sur l'appro-
bation de la convention constitutive du
groupement d'intérêt public dénommé
"Espace Tiers Lieux"

Suite à la crise sanitaire que le pays a traversé et
traverse encore, les populations sont déstabilisées
et ébranlées. Alors que nous étions un peuple
enthousiaste pour l'avenir, force est de constater
que la population jeunesse a subi de plein
fouet les effets des deux années passées. Le
service jeunesse de la collectivité a pu largement
observer ce constat auprès des jeunes du terri-
toire. Afin de donner un nouvel élan de
relance, l'Etat a mis en place une nouvelle

dynamique avec la mise en place de Tiers-lieux. Ceux-ci sont une solution adaptée aux réalités territoriales liées à la jeunesse (I). Nous pourrions de façon concrète mettre en place cet espace au sein de notre territoire via la Médialthèque (II).

I] Les Tiers lieux comme solution adaptée aux problématiques jeunesse présentes sur les territoires.

Les Tiers lieux sont une solution hybride pour la mise en place de l'action publique (A). Cette solution répond de façon spécifique et adaptée à la population jeunesse (B).

A = Les Tiers lieux = solution hybride à la mise en place de l'action publique locale.

Traçé concrètement, les Tiers lieux ont été mis en place afin de faciliter l'accessibilité des services publics aux usagers et mettre un frein à la fracture sociale présente sur les territoires. Les caractéristiques des Tiers lieux sont les

suivantes.

Tout d'abord, un ancrage territorial avertu est voulu dans la mise en place de la démarche. Le territoire est au cœur de l'action, de ses besoins, de ses partenaires et de ses solutions.

Ensuite, la notion de communauté engagée est essentielle. Il faut faire ensemble pour mieux vivre ensemble. L'engagement passe par une mutualisation des équipements, des moyens et des compétences. En troisième point, il est nécessaire de mettre en place une gouvernance partagée en impliquant les usagers dans la définition et l'orientation de l'espace tiers lieu.

Le cœur de la démarche est pour continuer l'aspect hybride des actions et des activités développées au travers de la combinaison d'activités marchandes et d'autres d'intérêt général.

Enfin, les tiers lieux mettent l'accent sur la partie expérience et innovation en donnant la possibilité d'essayer de mettre en place les projets, de les voir évoluer et s'adapter.

Nous sommes donc bien sur une troisième forme d'espace social qui se distingue du domicile et du travail.

L'Etat accompagne la mise en place de ces espaces au travers du plan de relance voulu après l'avènement de la crise (COV19).

Cette nouvelle forme d'intervention collective est pilotée par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

Le nouveau dispositif permet de mieux répondre aux besoins des territoires de façon locale mais aussi en proximité avec les réalités des usagers.

En l'espèce, les tiers lieux sont alors un outil adapté pour toucher la jeunesse.

B = les tiers lieux = solution adaptée pour
créer du lien avec le public jeune.

La population jeune est de plus en plus déconnectée de l'action publique - la complexité administrative effraye, le nombre conséquent d'auteurs interpose et les multiples dispositifs perdent les publics - Le jeune usager ne se reconnaît pas dans les institutions et une partie de confiance est de plus en plus constatée - L'information jeune, assurée par le père dont j'ai la charge, se fait sur un ou deux sujets spécifiques auprès des jeunes qui viennent nous consulter. Or, si notre équipe possédait un espace dédié pour accueillir les jeunes de façon multi fonctionnelle alors nous pourrions les inciter à rester et ainsi leur apporter autre chose qu'une seule réponse - L'idée de créer une structure comme lieu de partage et d'échange répondrait aux besoins actuels des publics jeunes distancés pour les confinements répétitifs et l'isolement induit par ceux-ci - Nous pourrions alors aborder avec eux des problématiques plus complexes comme l'insertion, le logement, la santé, l'avenir - En proposant la découverte de métiers au travers de rencontres, nous pourrions susciter des vocations, favoriser la création d'activité au cœur même de notre commune et pour les jeunes de notre commune - Autre aspect non négligeable, les confinements ont révélé l'importance de l'informatique, d'internet - Ces thématiques numériques sont utilisées par les jeunes mais pas forcément à bon escient - Notre rôle est aussi de pouvoir les accompagner en la matière -

Nous avons vu que les tiers lieux étaient l'avenir des territoires en matière de proximité

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
INTERREGION EST

Intitulé du concours
ou de l'examen :

Attache Territoriale

CONCOURS

(1)

Interne

(1)

Externe

(1)

EXAMEN

(1)

Troisième concours

(1)

(1) Cocher la case correspondante

ouvert le

17 Novembre 2022

à

Vandœuvre les Nancy

Epreuve de

Rapport

Spécialité et/ou option :

Animation

(le cas échéant uniquement)

Numéro d'anonymat

Cadre réservé à
l'administration



* 1 0 1 3 4 1 6 6 5 2 0 *

Humecter, rabattre et coller la partie gommée.
OBLIGATOIRE POUR GARANTIR VOTRE ANONYMAT

PARTIE

A

LAISSER EN BLANC

ET

A

RABATTRE

avec les citoyens et notamment les jeunes. Nous
allons alors développer comment mettre en place
un tiers lieu sur notre territoire avec comme
support la Médiathèque -

II - La Mutation de la Médiathèque d'Admirville
en tiers lieu jeunesse comme base d'une nouvelle
dynamique territoriale à destination des jeunes.

La Médiathèque du territoire offre une réelle
possibilité de création de tiers lieu - pour
y parvenir, il nous faudra suivre une
démarche spécifique (A) et ensuite mettre
en place des solutions adaptées au public (B).

A = La Mutation en tiers lieu = une
démarche spécifique à définir.

En tout premier lieu, il nous sera nécessaire
de créer un groupe projet pilotant la mise
en place de cette mutation. Il pourrait être
composé de la directrice de la médiathèque des
animateurs du territoire, des élus à l'Éducation

et à la culture et de deux membres du Conseil Municipal des Jeunes. Afin de connaître précisément les besoins et les attentes des jeunes, il faudra faire une enquête auprès des publics. Celle-ci pourra se décliner au travers d'un questionnaire de besoins dématérialisé mais aussi par des réunions publiques d'échange. L'idée étant que l'espace tiers lieux corresponde réellement aux besoins des jeunes. L'équipe d'animation devra aussi être audité afin de déterminer les opportunités de la mise en place mais aussi les menaces. Nous utiliserons la méthode SWOT ou encore AFOM au travers d'un tableau simplifié. Les partenaires locaux, tels que la mission locale, auront aussi un rôle déterminant dans cet état des lieux.

Une fois la phase de diagnostic terminée, il conviendra de fixer un projet adapté aux besoins mis en évidence. Il faudra déterminer les espaces voulus, les besoins d'ouverture et les financements possibles. Une fois fixée comme date, la mise en place du tiers lieux devra bénéficier d'une promotion et d'une communication large

auprès des jeunes mais aussi des partenaires relais qui les touchent (lycées, mission locale, clubs sportifs ...).

Nous pouvons estimer qu'entre le début du diagnostic et l'ouverture concrète du tiers lieu au sein de la médiathèque, une période de danger mais est nécessaire. Un phasage temporel de la démarche vous est présentée en annexe - Dans le timing d'un an après l'ouverture une évaluation de la démarche sera réalisé en COPIL.

B- La Mutation en tiers lieu = une application concrète à la médiathèque pour le public jeune.

Nous savons déjà, au travers de la connaissance du file Education Enfance Jeunesse du territoire, que des besoins spécifiques émergent. Aussi concernant les inquiétudes d'avenir de nos jeunes, nous pourrions mettre en place un espace de formation gratuite ouverte à tous afin de faire connaître les métiers du secteur qui recrutent. Nous même, nous pourrions proposer des formations (BAFA, BAFD) avec pour centre les livres et les médias. La Mission locale pourrait avoir des permanences et proposer des mises en réseau avec les entreprises locales pour faire la promotion de l'apprentissage. Des espaces de co-working pourraient être mis le jour afin de favoriser les futurs jeunes entrepreneurs du territoire souhaitant innover localement tout en mutualisent leurs moyens. Afin de recréer du lien et d'axer sur la thématique protection de l'environnement les jardins de la médiathèque pourraient être transformés en jardins partagés. Une

désaiguillage de la permanculture pourrait être proposée ainsi que des cours de cuisine issus de cette production. Les espaces de lecture extérieurs au sein même du jardin pourraient être installés par les jeunes eux-mêmes - pour développer l'entraide et l'échange une 'zone de gratuité' peut aussi se développer afin que les jeunes puissent bénéficier d'articles que les citoyens viendraient déposer. Des bricolages hebdomadaires peuvent aussi avoir un impact afin d'effectuer des petites réparations (bricolage, couture, petits travaux). La Médiathèque ayant un espace enfant, des consultations PMI et parentalité pourraient rompre l'isolement des jeunes mamans. De même pour l'équipe mobile en santé mentale, acteurs primordiaux de la prévention.

Nous affinerons les propositions concrètes suite au diagnostic, mais il est clair que la mise en place d'un tiers lieu au sein de la médiathèque communale serait un moyen efficace de mettre en place une politique locale auprès de la jeunesse.